

DIRECTION GENERALE
DE L'ADMINISTRATION
DU TERRITOIRE

ARRETE N° 590 /MEMI/DGAT/DAG/SDVA
PORTANT AUTORISATION ET FONCTIONNEMENT
DE L'ASSOCIATION ETRANGERE DENOMMEE:
«UNE VOIX POUR PADRE PIO»

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTERIEUR,

(/u la Constitution ;

(/u la loi N°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations ;

(/u le décret n°2011-388 du 16 novembre 2011 portant organisation du Ministère d'Etat,
Ministère de l'Intérieur ;

(/u le décret n°2012-242 du 13 mars 2012 portant nomination des membres du Gouvernement, tel
que modifié par le décret n°2012-484 du 04 juin 2012 ;

(/u le décret n°2012-625 du 06 juillet 2012 portant attributions des membres du Gouvernement ;

(/u le dossier présenté par l'association étrangère dénommée : «**UNE VOIX POUR PADRE PIO**» en
date du 09 juillet 2012 ;

(/u les conclusions de l'enquête de moralité, objet du rapport n°727/MEMI/DRG en date du 28
juin 2012, du Directeur des Renseignements Généraux.

A R R E T E

Article premier: Sont autorisés, la constitution et le fonctionnement de l'association étrangère
dénommée: «**UNE VOIX POUR PADRE PIO**», dont le siège de la représentation en Côte d'Ivoire est
fixé à Bonoua Yaou, nouveau quartier, lot 1595, B.P 21 Bonoua ;

Article 2 : Le bureau exécutif de l'association étrangère dénommée: «**UNE VOIX POUR PADRE
PIO**» se compose comme suit:

Président:

M. PALUMBO VINCENZO

Trésorière:

Mlle KONATE KHARIDJA

Trésorier Adjoint:

M. VIEIRA ATTOUKOU

Secrétaire Général:

LEGRE YOHON ARNAUD RICHMOND EPSE KOUAME

Secrétaire Adjointe:

Mlle KOUAKOU LEONIE

Article 3: L'association étrangère dénommée: «UNE VOIX POUR PADRE PIO» a pour objet :

- l'assistance sociale et socio-sanitaire ;
- l'assistance médicale ;
- la bienfaisance ;
- l'instruction et la formation ;
- le sport pratiqué par des amateurs ;
- la promotion de la culture et de l'art ;
- la sauvegarde des droits civils ;
- l'adoption à distance ;
- la promotion et la sauvegarde du milieu naturel.

Article 4: Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS:

Abidjan, le

19 SEP. 2012

Présidence de la République.....	1
Primature	1
Secrétariat Général du GVT....	1
Meminintérieur (CAB).....	1
Meminintérieur (DGAT).....	2
Meminintérieur (DGPN).....	1
Memini Affaires Etrangères.....	1
Intéressé.....	1
Archives.....	1
Chrono.....	1

